

Commune de
SAINT CHRISTOL D'ALBION
(Département de Vaucluse - 84390)

Déclaration de projet emportant mise en
compatibilité n°2 du PLU

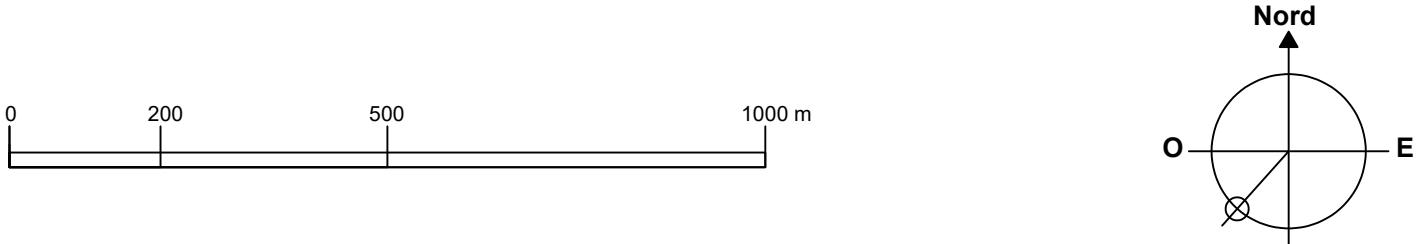
5.1 Document graphique Echelle : 1 / 10 000
Ensemble de la commune

Zonage - Marges de recul - Emplacements réservés

	Prescription	Arrêté	Mise à l'enquête	Approbation
Elaboration du PLU	18 / 11 / 2012	21 / 06 / 2013	14 / 10 / 2013	20 / 02 / 2014
Révision allégée n°1	20 / 06 / 2014	24 / 09 / 2014	04 / 11 / 2014	22 / 12 / 2014
Révision allégée n°2	02 / 10 / 2020	29 / 04 / 2021	23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Révision allégée n°3	02 / 10 / 2020	29 / 04 / 2021	23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Modification n°1			23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Mise en compatibilité n°1	02 / 10 / 2020		07 / 11 / 2022	09 / 02 / 2023
Mise en compatibilité n°2	14 / 09 / 2023		18 / 11 / 2025	12 / 02 / 2026

Atelier d'urbanisme Michel LACROZE et Stéphane VERNIER
6, Place de la Poste 30131 PULAUPT
tél : 04 90 26 39 35 atelier@lacroze.fr

Origine cadastre - Droit de l'Etat réservés
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil Général de Vaucluse - AXIT



Légende

Périmètre de zone

Limite communale

Secteur soumis au risque incendie moyen

Secteur soumis au risque incendie fort

Espace boisé classé à à créer ou à conserver au titre des articles L.113-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Espace libre - non aedificandi
Transparences paysagères ou hydrauliques

Plantations d'alignement à créer dans les emprises publiques

Emplacement réservé pour équipement public ou voie à créer, aménager avec numéro de référence de l'opération qui renvoie à la liste des emplacements réservés.

Reculement des constructions par rapport à l'axe de la voie

Zone de raccordement des voies de desserte interne et accés

Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole (Articles L.151-11 2° du code de l'urbanisme)

DEFINITIONS DES ZONES

UA : zone urbanisée correspondant au centre du village
objectif, préservation du patrimoine, règles architecturales, ...
secteurs UAa et UAb comportant des dispositions particulières

UB : zone urbanisée, vocation multiple
développement du village, habitat pavillonnaire

UC : zone urbanisée, vocation équipements publics

UE : zone urbanisée, vocation activités artisanales et commerciales
secteur UEF, soumis au risque feux de forêt

AU1 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat
opérationnelle sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble
proposition d'aménagement,

AU2 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat
fermée momentanément à l'urbanisation

A : zone à vocation agricole
secteur Aa : paysager, où toute construction est interdite
secteur Ae : Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL)
à vocation économique
secteur Af soumis au risque feux de forêt

N : zone naturelle en partie boisée, elle comporte des EBC
On autorise l'aménagement et l'extension mesurée des constructions
secteur Nf soumis au risque feux de forêt
secteur Ni pour l'implantation d'équipements de loisirs
secteurs Nph : centrales photovoltaïques au sol

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie approximative (m²)
1	Création d'un espace public Mise en valeur du moulin	Commune	Section R 286 - 655 656 - 655 656 - 776 - 777	5 552
2	Aménagement d'un espace public boisé et réalisation de places de stationnement le long de la voie	Commune	Section R 311 703 à 708	31 857
3	Elargissement d'un chemin communal quartier les fourches	Commune	Section O1 411p - 427p - 435p - 435p	261
4	Elargissement du chemin communal et réalisation de places de stationnement le long de la voie	Commune	Section O1 393p - 414p - 435p	411
5	Aménagement d'un espace public paysager	Commune	Section R 684p	1 755
TOTAL				39 836